

Votre enfant est collégien

Demande de bourse de collège en ligne

La campagne de bourse s'ouvrira en septembre.

Pour créer votre dossier de demande de bourse en ligne,

une adresse mèl est nécessaire,
en avez-vous une ?

OUI

NON

Créez votre adresse.

Si vous avez besoin d'aide pour le faire,
**contactez dès maintenant l'administration
de votre collège** qui pourra la créer avec
vous et vous donner un mot de passe.

Important : bien conserver cette adresse mèl
et le mot de passe car vous en aurez besoin en
septembre, lors de la constitution de votre dossier de
demande de bourse.

À la rentrée de septembre :

- > connectez-vous sur le site de votre collège,
- > allez dans la rubrique "bourse",
- > déposez votre demande de bourse.

Toute l'équipe de votre collège peut vous accompagner
dans vos démarches, n'hésitez pas à la contacter